

## Conseil communal 13/05/2025

Si devenir parmi vous régulièrement nous suivre et j'aimerais tout d'abord profiter de cette belle journée ensoleillée du mois de mai pour. Au nom de nous tous présenter en tout cas de très très bonne fête! Quelques jours après la fête des mamans, Voilà, nous avons toutes et tous une maman donc bonne fête à toutes les mamans! Le symbole de l'amour. Alors c'est dans ce sens là que nous allons aussi entamer ce conseil communal. J'aimerais accueillir nos collègues Mr le Bourgmestre faisant fonction, chers échevins, échevin et nos collègues, conseillères et conseillers communaux Avant tout un. Homme. Debout. Voor the team X. Over the inclusive and click here. Donc ça va. Une motion qui est déposée par Mr Zazou, conseiller communal de la team Adidas relative à l'inclusion et l'attractivité des enseignants dans les écoles communales. Hamza si vous y êtes, vous avez la parole. Merci. Le développement apparemment ne fonctionne pas parce que moi je ne le vois pas. Je viens d'avoir des. Fonctions. Je vous remercie de patienter quelques instants le temps de régler le le petit soucis technique et monsieur aura juste après la parole. Merci messieurs les techniciens. Donc nous pouvons reprendre donc la séance du conseil communal extraordinaire de ce 13 mai 2025. Monsieur le président, chers collègues, aujourd'hui, je prends la parole en tant que conseiller communal, mais surtout en tant que citoyen, un citoyen profondément attaché à Molenbeek, à ses habitants, à son histoire et et surtout à son avenir. La motion que j'ai déposé aujourd'hui vise à mettre fin à l'interdiction des signes conventionnels dans nos écoles. Elle s'inscrit dans la continuité de celle votée en 2020 par ce même Conseil qui appelait déjà à plus d'inclusion, plus de cohérence et plus d'ouverture. Mais aujourd'hui encore, trop de personnes baissent la tête. Pas par choix, mais parce que. Parce qu'on les a conditionnés, conditionnés à croire qu'elles ne sont pas légitimes, qu'elles ne doivent pas, qu'elles doivent rester invisibles, discrets, silencieux. Et pourtant, c'est faux. Ces personnes ont contribué à bâtir cette commune, elle y vivent, y travaillent, participent pleinement. Leur engagement, leur culture, leurs racines font la richesse de Molenbeek. Elles ne sont pas de passage, elles sont Molenbeek et Molenbeek est diverse, vivante, multiple. Cette réalité doit se refléter partout, y compris au sein de nos écoles. Interdire à ces femmes l'accès à nos classes parce qu'elles portent un signe conventionnel, c'est leur dire qu'elle dérange, c'est nier une partie d'elle même. J'entends les arguments, les j'entends, les arguments des tenants d'une laïcité exclusive. L'enseignement est un temple. Il faut préserver nos enfants des influences extérieures. Permettez moi de vous rappeler un fait important des enseignants portant des signes conventionnels exercent déjà dans nos écoles néerlandophone à Molenbeek. J'ai une question. Avons nous constaté un endoctrinement, un écart par rapport aux programmes imposés par la Flandre? Je vous réponds non, absolument pas. Nous devons choisir l'intérêt de l'enfant. Aujourd'hui, des enfants n'ont pas de professeurs de mathématiques ou de français parce que le secteur est en pénurie. De l'autre côté, des femmes diplômées, compétentes formées par la Belgique se voient refuser l'accès à l'enseignement uniquement à cause de leur apparence. Une apparence qui dérange, qui suscite encore trop souvent de peurs irrationnelles. Ces dernières semaines, notre commune a été attaquée par des extrémistes, des hooligans venus semer la haine, la division. Ils sont venus avec une idéologie dangereuse, croyant à des théories du Grand Remplacement ou autres fantasmes. Et nous, quelle réponse allons nous leur apporter? Une réponse molle, timide, divisée ou bien une réponse claire, digne, juste? Oui, notre diversité est une force. Enfin, permettez moi de vous rappeler une chose essentielle nous, les élus, nous ne sommes pas ici pour plaire à nos responsables politiques. Nous sommes ici pour représenter la population de Molenbeek, celle qui nous a élu pour porter sa voix. Alors j'entends dire que certains, dans la majorité, envisagent d'amender cette motion, peut être pour mieux se l'approprier, pour en adoucir la portée ou pour faire croire que l'idée vient d'eux. Je vais être honnête avec vous. Peu m'importe qu'on me retire le mérite de cette

motion. Ce n'est pas pour ça que je suis ici. Mais je trouve ça tellement triste qu'il ait fallu tant d'années, tant de mandats, tant de silence avant qu'on ose proposer une chose aussi élémentaire que la liberté. Je veux aussi évoquer un point essentiel quelle est la place des femmes dans tout cela, en particulier les femmes actives, les femmes qui souhaitent s'intégrer et participer pleinement à la vie professionnelle et sociale. Nous risquons non pas de pousser encore plus vers l'isolement, de l'exclure de la société, de les exclure de la société, de les priver de leur droit à participer pleinement à la vie publique et professionnelle. Ce n'est pas seulement une question de libertés individuelles, c'est aussi une question d'égalité et de respect envers les femmes qui ont une place active dans notre société. Chers membres du Conseil, je vous appelle à soutenir cette motion par cohérence avec ce que vous avez voté en 2020, par respect pour notre population, par fierté d'être Molenbeekois. Je vous remercie. Merci Monsieur U. Hamza U pour votre intervention. Monsieur Rachid, Madame, Oui.

Merci, Monsieur le Président. Donc on va faire un peu d'histoire en 2020 pour la motion qui a été votée. Je me rappelle, madame Raïs, je vous cite et je l'assume. Vous êtes venus me voir, vous confirmerez ou bien vous informerez, Vous êtes venus me voir pour porter haut et fort cette motion qui n'était pas la bienvenue au sein de votre groupe politique, votre partenaire politique. Parce que je sais qu'on a pas de problème. Donc je me suis mis à dos le PS parce que j'étais PS à l'époque et j'ai soutenu cette motion et je l'ai signée et j'ai pu convaincre d'autres personnes du PS à venir soutenir cette motion. Je l'ai porté haut et fort avec vous. Ici, ce n'est que la continuité et donc c'est un combat qu'on a mené ensemble et j'espère qu'on va continuer à le mener. Et donc il n'y a rien qui a changé. Mais les personnes qui étaient dans l'opposition à ce moment là nous ont soutenu et ils ont vraiment appelé à ce qu'on aille plus loin. Maintenant, je dis à ces gens là, vous avez la possibilité d'aller plus loin, montrer l'exemple. Et si c'est pour prendre une motion et l'amender, la vider de son sens, faites le, mais assumer les responsabilités. On a dû convoquer un conseil extraordinaire alors que nos amis du sont. On ne va pas dire qu'ils sont pour cette motion, mais ils sont pour le débat. Ils nous ont soutenu et vous, à chaque fois, vous avez reporté, reporté en prétextant l'échevine qui était en charge n'est pas là. Mais voilà, elle a replongé, elle est repartie pour deux mois. Maintenant voilà, le débat est là. Assumez et allez jusqu'au bout. Merci. J'ai dit.

Merci.

Mr Rachid Madoui. Euh. J'aimerais juste une petite remarque pour Monsieur Hamza, ce.

N'était pas exactement le même texte qui a été présenté, qui a été en tout cas envoyé aux conseil, il y a quand même une grande différence. Mais bon, je tiens quand même à faire cette remarque là. Mais bon, je vous ai quand même laissé terminer tranquillement, mais j'espère que dans le futur, le texte qui a été qui aura été envoyé au collège et aux conseillers, soit ce texte là qui doit être présenté et pas un autre. Je vous remercie Monsieur Didier Meli.

Merci, Monsieur le président. La motion présentée ce soir, chers collègues, une motion présentée par Tim soulève un sujet important qui traverse notre société celui de l'inclusion, du respect des convictions et de l'attractivité du métier d'enseignant dans nos écoles communales. Nous comprenons les préoccupations exprimées dans ce texte. Il y a sur le terrain des réalités bien concrètes, des difficultés de recrutement, des vécus d'exclusion, des questionnements sur ce que signifie aujourd'hui un espace scolaire inclusif. Ces débats sont légitimes et ils méritent d'exister dans un cadre démocratique. Pour notre part, en tant qu'élu du Mouvement Réformateur, nous réaffirmons avec clarté notre attachement à un principe fondamental la neutralité

visible dans l'administration communale et tout particulièrement dans l'enseignement. Pour nous, la neutralité ne vise pas à exclure, mais à garantir un cadre serein, accessible à tous, dans lequel l'État et ceux qui le représentent ne manifestent aucun, aucune préférence, conviction. Cela étant dit, nous avons fait le choix de nous abstenir, non pas pour éviter de trancher, mais parce que nous pensons que le rôle des élus libéraux est aussi de permettre le débat même sur des sujets sensibles. Nous croyons à la valeur du dialogue démocratique et nous considérons qu'il est essentiel d'ouvrir les yeux sur toutes les formes de discrimination qui peuvent exister dans notre administration communale, au delà des seuls signes conventionnels. Nous pensons notamment à celles encore trop peu abordées, que subissent les personnes transgenres, souvent invisibilisées dans les politiques publiques à l'heure où nous parlons d'inclusion, il serait incohérent de fermer la porte à d'autres réalités tout aussi préoccupantes. Notre abstention est donc un signal. Nous restons fidèle à notre conception de la neutralité, mais nous refusons que le principe devienne un prétexte pour ignorer d'autres injustices. C'est pourquoi nous appelons à un débat plus large, plus cohérent et surtout plus courageux sur les défis de l'inclusion dans notre administration. Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Président.

Overhead is. Coming out There is. En. Opérant en Inde The whole. Post. And. Nederland. Une issue. Progressive. Positive. Nederlandse. Nederlandse intelligente et progressive is in the most. What else is the quality? And need you need is in the that's all in the world. For the year old man favorite school comme on. Est un top madam en Super on the whole. Is in representation self en un an. Un artiste, un politicien et tout un tout comme. Zlatan en Extrait. Et Over. The Streets The fundamental. Welcome à Molenbeek. Où en est André?

Monsieur le Président. Tout d'abord, juste un petit rappel pour le cadre général. Donc effectivement aujourd'hui dans l'enseignement officiel, ce sont bien les postes, donc ce sont les pouvoirs organisateurs qui ont la possibilité d'interpréter de façon exclusive la neutralité pouvant conduire à l'interdiction des signes conventionnels aux enseignants et personnels de l'enseignement dans l'enseignement. Une exception, effectivement, a été rappelée par le Conseil d'État qui est. Il s'agit évidemment des enseignants de religion pour lesquels la Cour considère qu'il est dans la nature même de l'enseignement dispensé par les enseignants en charge des cours de religion, d'exprimer leurs convictions. Ça, on est dans le cadre vraiment général. Donc ici, effectivement, la motion qui est déposée, c'est pour ce qui est des écoles qui sont pas communes. En tant que prof organisateur qui, qui, qui décide effectivement ce qui va en tout cas décider pour ce principe, moi je fais un tout petit peu un pas en arrière et on est en train de parler de la motion de 2020 et je pense que je me souviens de. En tout cas, en ce moment, en 2020, quand on a eu cette discussion, on était quand même relativement divisés. Il y avait quand même plusieurs. Plusieurs idées qui convergeaient, divers divergeaient. Mais à la fin, on a quand même arrivé à se mettre d'accord autour d'un texte. Pour moi, c'est un premier texte sur lequel il faut d'abord absolument commencer à travailler. Et ce texte là, on n'en a jamais fait. Mais ce texte, qu'on en parle, qu'est ce qu'il dit? Parce que je pense que le cinq ans, c'est loin. Certains conseils communaux au conseil communal n'étaient pas là. Et ici, en entendant mon collègue Mr Milie qui parle effectivement de toute forme de discrimination dont à mes yeux une aussi une discrimination de ne pas pouvoir travailler en ayant un foulard sur la tête. Mais moi j'aimerais quand même pouvoir rappeler c'est quoi cette motion. Donc la première article que nous avons voté, c'est d'adopter la proposition de 2020, qui prévoit en tout cas la modification du règlement de travail afin d'y inclure une clause de non discrimination. Donc ça, toute la base, en fait, sur lequel on est parti, c'est vraiment pour inclure une clause de non discrimination

et de non discrimination à plusieurs et multiples facettes. Et l'article deux nous explique c'est quoi cette discrimination là? Donc on va d'abord approuver ladite de clauses de non discrimination qui implique l'interdiction de toute forme de discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail basée sur des critères protégés prévus par la loi, à savoir l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, les convictions religieuses ou philosophiques, les convictions politiques, l'affiliation syndicale. Attention, parce qu'il est incertain pour le moment. Qui nous dit que les syndicats, ça ne sert à rien? La langue, l'état de santé actuel ou future, le handicap, les propriétés physiques ou génétiques et l'origine sociale, le sexe, la nationalité, la race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique. Donc en fait, on s'est mis d'accord pour inclure vraiment ces toutes ces non discrimination, en tout cas dans cette notion. Donc ce deuxième article nous dit en même temps le principe de neutralité concerne le service et le service rendu par les agents communaux aux citoyens molenbeekois. On est en plein là dedans. Ensuite, on demande au collège d'apporter cette modification au règlement de travail. On est déjà en 2020. Et d'en prévoir les conditions de bonne exécution. On est déjà cinq ans plus tard et en même temps, le dernier article de cette motion nous dit demander au collège en 2020 de mettre en place un groupe de travail permettant de développer une approche ouverte et pratique de la neutralité dans le service rendu aux citoyens molenbeekois à Molenbeek par l'administration communale. Avec un premier rapport et avis au Conseil communal avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous sommes en 2025. Donc moi je me souviens qu'on a eu une petite réunion. C'était l'époque de Clovis. Donc on a toujours l'excuse de qu'Ovide pendant cette période pour ne pas pouvoir organiser des réunions. On a eu quand même une rencontre Visio. On avait découvert le zoom à l'époque et on a discuté de ça avec les chefs de groupe et madame la bourgmestre qui était présente. Effectivement, on est venu chacun avec des différentes méthodes, différentes explications. On est même allé parler jusqu'à faire une visite à l'administration communale de Gand, parce que, à Gand, il y a eu quand même cette modification et qu'ils ont mis quand même plus de quinze ans pour pouvoir y arriver. Et même avec un petit retour en arrière pendant pendant sur ces quinze ans. Donc c'est vrai qu'ils ont mis quand même du temps à pouvoir le faire. Donc on a même madame la bourgmestre était d'accord. Ah oui, c'est une bonne idée, on peut tous aller à Gand, c'est une chouette idée. On va visiter, on va voir un peu sur le terrain comment ça se passe. J'accélère. Oui, mais on n'a qu'un seul point pour un conseil communal. Allez hop! Et donc je. Et ensuite, Donc, après cette réunion là, en fait, tout s'est arrêté, donc on n'a eu aucun retour, donc aucun, euh, comment dire. Encore un premier rapport et avis au conseil communal juste par la suite. En fait, comme mon collègue de nous rappeler, il y a eu la désignation de Madame madame Reiss. Ça a été assez chahuté, donc, par certains médias ou par certains partis politiques, autant francophones que néerlandophones de droite extrême droite. Franchement, on était encore une fois pour ce sujet parce que chaque fois qu'on parle de ce sujet là, tout le monde est à Molenbeek, tout le monde nous découvre. Et donc, encore une fois, on a été vraiment. Voilà. Euh, cette discussion là, euh, en large et en long. Alors pour conclure. Alors, vous avez compris? Effectivement je mon le fond de ma pensée, mais je trouve que pour moi en tout cas, cette motion dans son état est un peu précoce. Précoce dans le sens. Moi j'aimerais bien en fait que ce travail là, cette notion là qu'on a inventé en 2020, il faudra qu'on arrive à vraiment travailler vraiment avec, de manière paisible, en prenant le temps. D'abord travailler pour la, modification du règlement de travail. Ensuite, moi, j'invite évidemment le collège parce que le pouvoir organisateur, c'est aussi le collège qui décide par la même dans en même temps, qui décide en même temps quelles sont les fonctions d'autorité. Et je pense que c'est vraiment utile de le faire à ce moment là, parce que pendant ce travail là qu'on va le faire pour la modification de règlement de travail, on va travailler avec les syndicats, avec Unia ou Actiris, qui va nous accompagner avec l'administration communale. Donc, c'est le moment de pouvoir décider pour le PE, pour le collège en tout cas, quelles sont les

fonctions d'autorité. Et à partir de là, je pense que c'est beaucoup plus facile de pouvoir aborder cette question, en tout cas de l'enseignement et pour des personnes portant le foulard qui puissent y travailler. En tout cas là dedans, j'ai été long. Je suis vraiment désolé.

Euh merci Mr. Monsieur fait d'abord le tour des intervenants si ça vous dérange pas et vous aurez de toute façon le dernier mot. Enfin la dernière Réaction pour Monsieur Didier Mélisse. Vous venez d'arriver par rapport à votre question d'actualité. Ce n'est pas qu'elle est rejetée, mais elle a été traitée à maintes reprises et donc elle n'est pas recevable. Je vous remercie. Voilà, donc je donne la parole à madame Armony.

Elle veut ouvrir. Son alliance communautaire, et seulement pas une crèche. En tout cas, une vraie. Neutralité. Ils veulent une instance des habitants. Et aussi que c'est une sorte de. Brecht and that's the. On the need to the world of the dragon need en anglais durant toute un job.

Mr Rachid Bensalah.

Au vu de l'importance du sujet, je souhaite m'entretenir avec les chefs de groupe afin de leur proposer. Une bonne sortie pour tout le monde. Je vous remercie.

Souhaitez qu'on suspend la séance pour un petit quinze minutes, c'est suffisant. D'accord. Merci. Quinze minutes de suspension de séance pour que les chefs de groupe puissent s'entretenir. Messieurs dames, si vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît. Il y a un monsieur qui a la parole. Merci.

Oui, Monsieur le Président. Mais écoutez très rapidement, on sent, on sent une atmosphère positive ici, dans cette assemblée. En même temps, et très sincèrement, je vous le dis et je le répète, je vous le dis avec beaucoup de sincérité. Euh, les filles notamment, qui, euh, qui portent le voile, vivent beaucoup de beaucoup d'injustices et de discriminations. On est quelque part le fer de lance du progressisme, en particulier avec le PS et le PTB. Et comme j'ai pu vous le dire, une grande partie des électeurs molenbeekoïsi nous ont plébiscité, vous ont plébiscité et il est temps, me semble t il, de marquer le coup et de marquer l'histoire. Voilà donc j'espère très sincèrement que cette motion ne sera pas dénaturée de son sens, ne sera pas vidée de sa substance et donc tout le monde s'en portera pas plus mal.

J'ai dit merci beaucoup un instant Mr Rachid. Je ne sais pas encore si je pense de la séance parce que je l'ai réouvert donc cette séance. Alors effectivement je vais suspendre la séance pour quinze minutes. J'aimerais juste un petit point entre parenthèses dans le règlement de travail qui a été je pense, octroyé en 2020, je n'étais pas là. Il y a un terme que personnellement, je me permets de le dire, qui me dérange, c'est le mot race. J'espère que dans le futur, il n'y a qu'une seule race la race humaine. Pour le reste, tout est parfait. Merci. Alors on suspend pour quinze minutes. Mais merci, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Molenbeekoïsi, pour votre patience. Nous reprenons donc la séance. Donc je déclare la séance réouverte et je donne la parole à Mr Rachid Bensalah. Le micro de Monsieur Rachid Bensalah, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues, conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, j'ai proposé à l'instant un amendement à mes collègues conseillers afin de pouvoir parfaire et d'apporter un plus à ce qui a été proposé. Je vais vous citer l'un des considérants pour ne pas vous citer tous les considérants, et vous avancez ce qui est, ce qui est proposé à décider au collègue. Le considérant principal, c'est que la motion

votée au conseil communal le 31 août 2020, intégrant des règlements de travail, des agents communaux, une clause, une clause consolidée interdisant toute forme de discrimination à l'embauche et sur les lieux de travail basée sur des critères protégés prévus par la loi, à savoir l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la convictions religieuses ou philosophiques, les convictions politiques, l'affiliation syndicale, la langue, l'état de santé actuelle ou future, les handicaps, les propriétés physiques ou génétiques et l'origine sociale, le sexe, la nationalité, la race, la couleur de peau, l'ascendant, l'origine nationale ou ethnique. C'est tout ce qui est mis dedans. En ce considérant et le principe de neutralité concernant le service rendu par les agents communaux aux citoyens citoyennes molenbeekois qui découle de l'article 42. Donc, qu'est ce qu'on décide dans cet amendement? L'article un de réaffirmer l'importance de garantir dans l'ensemble des services communaux un comportement professionnel exemplaire des agents respectueux de toutes et tous, garantissant un traitement équitable et impartial des usagers dans l'exercice des missions du service public. L'article deux de charger le Collège de veiller à ce que l'administration communale et les organismes para communaux exclusivement molenbeekois appliquent et respectent pleinement les principes rappelés dans les considérants ci dessous ci dessus. Vous l'aurez compris, aujourd'hui, nous franchissons un pas. Un pas bien plus important que beaucoup ne l'aurait imaginé en matière de lutte contre la discrimination. En effet, par cet amendement, que j'ai l'honneur de proposer au nom de la majorité, nous affirmons avec clarté que nous que nous luttons pas contre une seule forme de discrimination, mais contre toutes les discriminations sans hiérarchie entre les combats. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux valeurs du respect, de l'égalité de traitement et d'impartialité qui sont le socle même du service public. Notre ambition est claire offrir à chacun, à chaque citoyen citoyenne, un service exemplaire fondé sur le professionnalisme, la reconnaissance des compétences et la valorisation de la diversité. Protéger chaque agent contre toute forme d'exclusion ou d'obstacles à son épanouissement professionnel. Renforcer l'attractivité de nos métiers publics par la confiance et la reconnaissance, pas par l'aménagement de règles au cas par cas. Chers collègues, contrairement à ce que certaines motions pourraient laisser entendre, nous ne croyons pas que la lutte contre la discrimination puisse se limiter à un seul signe, à un seul symbole ou à une seule communauté. Ce serait trahir l'esprit même d'égalité et d'universalité qui doit gouverner notre action publique. Notre amendement s'inscrit dans une vision globale, fidèle aux principes du droit belge et conforme aux engagements que nous avons pris en 2020, lorsque nous avons introduit dans notre règlement de travail une interdiction explicite de toute discrimination, sans exception, sans distinction, sans instrumentalisation. Nous n'acceptons pas que l'on fragmente le combat contre les discriminations selon les circonstances ou les intérêts du moment. Nous refusons de réduire cette lutte essentielle à un débat identitaire ou partisan. Comme dit précédemment.

S'il vous plaît, personne ne vous a interrompu. S'il vous plaît, laissez le terminer. Vous aurez l'occasion de saisir l'occasion d'avoir la parole, s'il vous plaît. Du respect. Merci.

Comme dit précédemment, dès 2020, nous avons pris une décision forte et exemplaire en introduisant dans notre règlement de travail l'article 42. Je pense que si vous auriez lu l'article 42, on ne serait pas aujourd'hui là, avec une motion déposée par vous même. Un article fondamental qui, pour la première fois, prohibe toutes les formes de discrimination à l'embauche et sur les lieux du travail. Pas seulement une, mais toute l'article.

S'il vous plaît! Monsieur Rachid Salah, un peu de silence. Juste un petit message pour l'opposition C'est vous qui avez demandé un conseil communal extraordinaire. Alors de grâce, quand vous avez la parole, nous écoutons tous ensemble avec discipline.

Faites de même, s'il vous plaît, monsieur Rachid. Désolé pour l'interruption pour la deuxième fois.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je pense que je pense que la discipline, au vu du débat, que nous.

Parlons du temps, j'ai été généreux avec tout le monde. Et d'abord l'opposition. Alors, s'il vous plaît, ce n'est pas à vous de me donner des leçons Aujourd'hui, j'ai été vraiment généreux avec vous tous. Merci Monsieur Rachid.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je le rappelle, je pense qu'au vu de la situation et au vu du débat aussi important et je pense que c'est porté aussi par vous un peu puisque vous le communiquer, vous le communiquer et vous allez continuer à le communiquer. Je rappelle qu'il est extrêmement important de pouvoir écouter parce que c'est à travers un dialogue qu'on avance, et pas avec une obstruction qui, de manière assez claire, noie le poisson. Donc, je le répète, l'objectif ici de cet amendement vise à faire en sorte de lutter contre toutes les discriminations, et pas qu'une seule. On ne désire pas pointer du doigt une seule et unique discrimination dans l'article 42. Donc, l'article 42 énonce clairement que l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil et la fortune des convictions religieuses ou philosophiques. Politique L'affiliation syndicale. La langue. La seconde étape le sexe, l'origine sociale et la race. Le culot, la couleur de peau, l'ascendant, l'origine ethnique ne peuvent en aucun cas faire l'objet de discrimination. Et il rappelle que le service public doit être neutre dans le service rendu et non dans l'identité des usagers ou des agents. Ce n'est pas un détail. Ce que je suis en train de citer là, c'est une avancée historique qui fait de notre commune une des plus engagées en Belgique en matière de lutte contre la discrimination. Notre amendement ne ferme pas la porte au dialogue, bien au contraire. Il propose d'entendre les acteurs de terrain, d'écouter les experts, d'impliquer les partenaires sociaux et de revenir avec des propositions concrètes, rigoureuses, encadrées par le respect des principes fondamentaux de la fonction publique. En résumé, et je clôture par cela, notre position est forte, claire et cohérente. Oui à la lutte contre toutes les discriminations. Oui au respect des libertés individuelles dans le cadre du service public. Oui au service public, impartial, au service de tous, sans distinction. C'est par cet engagement complet, sérieux et universel que nous ferons réellement progresser notre commune vers plus de justice et plus de cohésion. Je vous remercie. J'espère que vous avez entendu ce message. Ce n'est pas un message que nous désirons porter, uniquement la majorité, mais opposition également. Je vous remercie.

Merci Mr Rachid Bensalah. Je donne la parole à Madame. Il a dit merci.

Merci. Merci. Je. Sais où. Tu l'as mis? J'aurais pas mon nom. J'ai fait mon début. Enfin, c'est pas grave. Je vais faire sur mon téléphone. C'est pas grave. Ok? Bon voilà. Merci, s'il vous plaît. Voilà, je pense qu'avec le PTB, on s'est exprimait déjà de manière suffisante au conseil communal, mais aussi à l'extérieur, sur le fait qu'on veut se battre contre toutes les formes de discrimination. Ce qui importe pour nous, ce n'est ni la couleur de peau, ni l'origine sociale. Ni le genre, ni l'orientation sexuelle, ni ce qu'on a ou pas sur la tête. Mais c'est évidemment, et est ce qu'il faut encore le rappeler? Les compétences, c'est ce qui importe. L'attitude, mais aussi surtout le service rendu à la population. C'est pourquoi on veut, avec cette majorité, faire en sorte que le guichet anti-discrimination soit bel et bien mis en place. Ça, c'est super important. On l'a voté lors de la précédente législation. Là, on veut aller plus loin, on veut le mettre en place. C'est pourquoi aussi on veut faire en sorte de faire respecter la clause qui a été votée en 2020, la clause de non-discrimination. Parce que, contrairement à ce que le maire a fait, qui a imposé au majorité précédente un gentleman agreement qui en fait a

maintenu les discriminations illégales. Malgré cette clause votée en 2020 dans les services de la commune. Et avec le cette nouvelle majorité et le PTB, on veut faire en sorte que cette clause soit réellement respectée. Et en plus de ça, nous voulons aller plus loin avec cette majorité. On voudrait faire en sorte que cette clause soit aussi respectée dans toutes les para communales molenbeekois. Donc ça veut dire, entre autres, Move, CPAS, le logement molenbeekois. Et donc ça, c'est une vraie avancée pour les citoyens, pour les citoyennes, pour les travailleuses et pour les travailleurs. Et je veux remercier d'ailleurs tous ceux qui ont, qui ont œuvré, toutes celles et ceux qui ont œuvré pour faire en sorte qu'on puisse en arriver là aujourd'hui. Et en plus de ça, ça nous fait effectivement, comme le rappelait mon collègue Rachid Rachid Bensalah, ça fait de nous une commune, l'une des communes les plus progressives en termes de lutte contre les discriminations de Bruxelles et de Belgique. Alors, je suis aujourd'hui très fière et vraiment déterminée face aux avancées que nous présentons aujourd'hui à ce Conseil communal. Et je le répète, notre combat contre toutes les formes de discriminations ne faiblira pas et je peux garantir que celles et ceux qui luttent pour l'égalité trouveront toujours le PTB à leurs côtés. Merci.

Merci, Madame. A dit Monsieur Tawfik Hamza. Oui.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères, les conseillers, quand on parle de discrimination, on pense souvent tout de suite à la couleur de peau ou éventuellement aussi à la religion. Mais la réalité est bien plus large, parfois plus discrète même. La discrimination. C'est aussi une femme à qui on explique qu'un poste à responsabilité n'est pas fait pour elle. C'est aussi un jeune qui envoie des dizaines de cv mais dont le prénom et le nom dérangeant. C'est une personne en situation de handicap qu'on oublie d'inviter à une réunion parce que ce sera compliqué pour elle. C'est un senior qu'on écarte parce qu'il est trop vieux pour apprendre. C'est une personne LGBT qui baisse la voix en parlant de sa vie privée par peur du regard des autres. C'est un enfant qui subit des moqueries à l'école parce qu'il est différent et c'est aussi une personne qui n'a pas les bons codes, le bon quartier ou le bon réseau. Toutes ces situations ont un point commun elle ferme des portes. Elles empêchent des talents d'émerger et de se révéler. Elle abîme notre vivre ensemble. Alors aujourd'hui, en évoquant cette notion, je crois qu'il est utile de rappeler que la lutte contre les discriminations ne se limite pas à une seule cause. C'est un combat global qui nous concerne tous et qui commence souvent par des petites injustices du quotidien. Je tiens à rappeler que ce qui prime dans le cadre des engagements en matière d'enseignement notamment, c'est avant tout la compétence et le respect de la diversité. Ces principes fondamentaux s'inscrivent pleinement dans la motion que nous avons adoptée ensemble lors du Conseil communal de 2020. La déclaration de majorité actuelle s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de cette motion et réaffirme notre attachement à ces valeurs essentielles. Et permettez moi de vous dire encore une chose et surtout aux personnes qui ont déposé cette motion on ne vous a pas attendu pour voter et travailler sur un sujet pareil. Donc pas de silence comme vous évoquez dans votre intervention de tout à l'heure, et je ne vais pas m'arrêter là. Les amendements déposés et proposés par la majorité aujourd'hui est une étape et une étape, puisqu'ils répondent à un besoin réel d'une partie de la population et des acteurs locaux. Nos amendements, eux, ne disent pas non à votre motion. Au contraire, ils demandent simplement d'aller plus loin en consultant les acteurs de terrain, ceux qui connaissent les réalités au plus près. Et ces amendements renforcent également davantage la motion qu'on avait votée en 2020. Donc, j'ai envie aussi de dire et de répondre à une certaine remarque qui a été soulevée dans une des interventions de tout à l'heure Ce n'est pas une réponse timide et divisée comme vous dites, mais plutôt une réponse et un travail réfléchi et concerté qui doit y avoir lieu. Alors oui, on a la possibilité d'aller plus loin, d'en débattre, mais donc construisons

ensemble ce chantier en mettant les mains dans la pâte et réussissons ensemble. J'ai dit Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur. Zaoui. La parole est à madame Saliha. Pour la réplique, il n'y a que l'auteur de la motion qui a droit.

On a été appelés les chefs de groupe. Donc on doit intervenir sur ce qui a été dit là bas. Donc voilà, voilà. Donc.

Je donne la parole à madame Saliha et puis je donnerai la parole au chef de groupe.

Alors, il y a des combats qu'on ne mène pas à moitié. Il y a des combats qu'on porte dans la chair parce qu'on les a vécus, parce qu'on les a vus briser des parcours, casser des vies et bloquer des vocations. Et ce combat contre les discriminations, je l'ai porté et je continue de le porter. Non pas pour faire joli en séance publique, mais parce que je sais ce qu'il coûte à celles et ceux qu'on exclut en silence. Et permettez moi de remettre les pendules à l'heure, chers amis, en 2020, c'est moi qui ai déposé la motion qui a permis d'inscrire la clause de non discrimination dans notre règlement de travail avec un grand nombre de personnes présentes dans cette assemblée que je remercie parce que vous l'avez vécu avec moi. J'ai sué des menaces d'un peu partout, mais on y est, on y est arrivé, les amis, on y est vraiment arrivé. Pas une attention floue, pas une déclaration symbolique. Non, c'est une clause claire, forte, gravée dans l'article 42 du règlement de travail sur les agents communaux. Je vous invite vraiment à aller checker l'article 42 parce que je crois qu'un grand nombre de personnes ne sont pas au courant du fait que le travail que nous avons mené en 2020 a porté ses fruits, les amis. La clause de non-discrimination est reprise dans le règlement de travail. C'est une avancée historique. J'en suis ému et fier et je remercie toutes les personnes qui étaient présents parce que je ne l'ai pas fait tout seul. Certes, je l'ai initié, mais j'ai eu besoin de tant de personnes aux côtés de moi. Ce courage qui m'a aidé à pouvoir avancer et à réaliser ce qu'on a pu réaliser aujourd'hui et qu'on va continuer à réaliser ensemble, ensemble. Je ne parle pas de majorité opposition ensemble parce que cet exercice là, je l'ai, je l'ai déjà exercé et je vous demande de faire la même chose cette fois-ci. Des avancées, il y en a, elles sont majeures. J'ai entendu l'avis de fait. Est-ce que ça va être applicable uniquement aux agents purement de la commune ici ou des para communaux? La motion, la motion introduite par des agents. Mais avec cette majorité, on va beaucoup plus loin. On inclut, comme l'a dit madame Addi, le CPA. Il faut savoir que le CPS, logement molenbeekois, suite à la motion déposée en 2008, avait déjà appliqué cette règle là. Mais ça aussi, je pense que vous n'êtes pas au courant. Mais ça, c'est la réalité et c'est cette réalité là qu'on veut défendre avec cette majorité. Et ce n'est pas des mots vides, je le garantis. Cela sera appliqué et je vous demande qu'il y ait encore un chantier ouvert, et je demande qu'on travaille ensemble. Je viens d'entendre que par problème de communication n'a pas pu se réunir. Je demande qu'on se réunisse et qu'on le fasse ensemble. Je demande qu'on le fasse ensemble parce que je vous le dis encore, on a réussi à le faire, on a avancé. Historique. On est peut-être timide sur notre communication, mais on n'est pas timides lorsqu'il faut poser des actes. Et ça, je crois que vous pouvez en témoigner. Tu en étais témoin. Il y a encore d'autres personnes dans cette salle qui en étaient témoins. Je ne suis pas timide pour déposer des actes et personne me bat à ce niveau là, je peux vous le garantir. Mais je dois encore dire des choses parce que certains faisaient semblant de ne rien voir à l'époque et toujours aujourd'hui, il faut le dire et le redire. Le maire dans les majorités précédentes, avait mis une place en place. Le gentleman, tu l'as cité, c'est un accord officieux, jamais écrit mais bien réel. On ferme la porte à certains profils uniquement à cause de leur apparence ou de leur foi. C'était ça la réalité en fait, à Molenbeek une discrimination, une discrimination systémique habillée de silence, une hypocrisie froide qui a privé des femmes et des hommes de leur droit de contribuer à

leur propre commune. Ça, c'était la réalité. Et même après l'adoption de la clause de 2020, je vais être très clair là dessus. On a tenté de maintenir ces pratiques discrètement en coulisse, mais aujourd'hui, avec cette majorité, c'est fini, c'est terminé. Je ne parle pas chinois, c'est terminé. Alors oui, je suis fière, oui, je suis fière de ce qu'on a accompli et je suis déterminée à aller plus loin. Les amis, je suis déterminée parce que dans cette commune, aucune discrimination ne passera. Il n'y a pas de discrimination. Ça, c'est fini, On arrête. Il n'y aura pas dans nos textes, pas dans nos pratiques et pas dans nos silences. Alors les amis, ce que je vous demande aujourd'hui, je vous tends la main, je vous tends vraiment la main, Finalisons ce travail ensemble et posons un dernier acte qu'on gravera ça dans le marbre ensemble.

J'ai dit Merci, madame Salieri. Euh. Je donne la parole à Monsieur.

Le Président.

Je lis un texte.

De Josiane Dostie, échevine de L'égalité des chances et des droits des femmes comme échevine de l'égalité des chances. Et comme je filme les droits des femmes et comme femme, je suis fière des avancées présentées aujourd'hui. Très fière que notre majorité PS votera PTB, Molenbeek autrement enfin, appliquera la motion de 2020. Cette clause de non-discrimination, déjà votée il y a cinq ans, est très satisfaite qu'on parle de toutes les discriminations et pas qu'une seule discrimination. Car la vie et les rêves d'hommes et de femmes peuvent se briser à cause de plein de préjugés, de discriminations de toutes formes. Pour que l'égalité des chances soit une réalité. Nous voulons lutter activement contre toutes les discriminations, qu'elles soient racistes, sexistes, islamophobes, antisémites, homophobes, transphobes ou validisme. Pour mettre fin aux discriminations, nous devons nous unir et nous battre ensemble contre toutes les discriminations et ne pas nous diviser chacun pour sa discrimination. Cette majorité prend au sérieux la lutte contre les discriminations, pas juste en paroles, mais surtout dans les actes. Nous n'avons pas eu besoin de votre motion pour élaborer notre chapitre de lutte contre les discriminations dans notre déclaration politique communale. Le débat me permet de déjà vous présenter quelques éléments de la déclaration politique communale. Rachid Bensalah l'a déjà très bien expliqué nous mettrons fin à toute discrimination dans nos administrations communales. Les représentants de la majorité s'engagent à faire de même au CPE, au logement molenbeekois, dans les crèches et tous les autres organismes para communaux et exclusivement molenbeekois où nous avons la main ensemble. Cela représente des milliers d'emplois où vous ne seriez plus discriminé. Ce sont des actes, pas de paroles. Mais cela ne s'arrête pas là. Je vais vous citer que quelques points de notre déclaration politique communale en exclusivité. Ma collègue a déjà parlé du guichet anti-discrimination qu'on réalisera aujourd'hui. Les discriminations, c'est aussi la peur au ventre de ne pas trouver un logement. C'est la boule au ventre parce qu'on se fait refuser un emploi, pas parce qu'on n'est pas compétent, mais pour qui on est. Je passe ici un message à toutes ces personnes pleines de potentiel, mais bloquées par des discriminations. Notre guichet anti-discrimination sera là pour vous et vous accueillera dignement. On vous aidera à déposer plainte. Nous voulons utiliser tous les leviers à notre disposition pour mettre fin aux discriminations. Ainsi, nous voulons introduire des clauses de non discrimination dans les marchés publics. Pas d'argent communal pour des entreprises qui discriminent. Nous voulons travailler avec les associations locales pour collaborer au testing régional, contre la discrimination sur le marché locatif, etc. Voilà des mesures concrètes qui vont protéger les moulins Beka et molenbeekois. Le personnel de notre administration et des organismes para communaux. On vous présente ce soir une avancée importante. J'espère que d'autres organismes publics, d'autres communes suivront l'exemple de Molenbeek. Merci.

Merci Mr. De Block. Je donne la parole à Mr le Bourgmestre M. Mais.

Ça marche même sans connexion. Apparemment, même avec un câble, ça marche. Merci. Je crois que c'est pour.

Réouvrir le. Le micro du bourgmestre. Merci.

Merci. En tant que majeure majorité, j'ai une extinction de voix. Donc mon mon temps de parole ce sera sera très court. En tant que majorité, nous tenons à réaffirmer notre engagement envers toutes et tous les agents communaux. Nous voulons que chaque personne travaillant pour la commune de Molenbeek puisse exercer ses fonctions dans un cadre professionnel respectueux, impartial et juste. Nous veillerons à ce que les principes de neutralité et de non-discrimination soient pleinement respectés par tous les agents communaux, que ce soient ceux qui sont actuellement à notre service de la population, ainsi que pour tout engagement. Ce sont des valeurs essentielles pour garantir un climat de travail sain, serein et cohérent avec les missions de service public. Nous comptons donc sur chacun et chacune, d'entre vous pour faire vivre ces principes au quotidien. Parce que nous ne sommes pas seuls. On a parlé de tout. Tous les organismes qui dépendent de la commune ou qui sont en lien direct avec la commune et où toutes et tous nous sommes présents. Et nous, en tant que collègue, en particulier en tant que échevins du personnel, nous prenons l'engagement et la responsabilité tout simplement de les faire respecter. Merci beaucoup.

Merci Monsieur Ahmed et merci Monsieur le Bourgmestre. Je donne la parole à Monsieur Jamal.

Oui, Monsieur le Président. Ecoutez moi, je. Je suis quand même assez, euh, assez étonné, parce que lorsque j'entends les dernières prises de parole, je ne peux que m'inscrire dans ce que vous dites et vous appuyez et vous appuyez des deux mains. Par contre, lorsque je reviens sur la motion telle qu'elle nous est proposée, euh par le groupe de la majorité. Très sincèrement, moi je reste, je reste clairement sur ma faim. Il y a une espèce de. Est ce qu'on doit parler de pudeur? On ne nomme pas les choses et ne pas nommer quelque part, c'est déjà discriminer, c'est déjà participer à la chose. Donc voilà, j'ai entendu vos déclarations. J'ai le sentiment que ce sont de très belles déclarations et lorsque je vois l'écrit, je suis extrêmement. Je suis déçu, je suis déçu, je suis frustré probablement. Voilà, tout se dit autour des mots. Et à un moment, quand on ne nomme pas les choses, on y participe. Euh, vous savez, on a la troisième génération issue de la diversité maghrébine, troisième génération avec énormément de de filles et de femmes qui composent la moitié d'ailleurs de notre société, qui, euh, qui ont des parcours brillants, intéressants. Certaines d'entre elles ont fait le choix Individuelle, personnelle, et je crois qu'on est tous d'accord là dessus. C'est pas une obligation, c'est un choix individuel et personnel. Elles ont donc fait le choix de porter un turban et de porter un voile. Ça aurait pu être ainsi qui porte un turban, ça aurait pu être un juif qui porte une kippa. C'est des choix individuel, personnel que personne ne peut remettre en question. Et le fait de ne pas nommer les choses, moi ça me gêne parce que la commune, je la vis, je la connais. Et lorsqu'on voit que des femmes de ménage, lorsque l'on voit que des femmes de ménage qui travaillent à la commune sont sont gênées d'avoir le couvre chef, le voile des femmes de ménage, ai je bien dit, hein? Je parle même pas de fonctionnaire avec avec une certaine autorité. Donc voilà, ne pas nommer les choses, moi ça me gêne très très très sincèrement. Et donc je verrais de manière factuelle. Est ce qu'il y a vraiment un changement dans les mentalités, que ce soit au niveau communal et au niveau des para communales, le CPAS, le logement molenbeekois. D'ailleurs, moi, le logement molenbeekois, j'ai dû vivre une discrimination d'une fille qui portait le voile et son seul tort. Son seul tort,

c'était le voile. Parce que sur tout le reste, elle convenait parfaitement au poste. Et donc, je vous le dis, votre vote, votre texte me dérange, j'ai l'impression. J'en parlais avec mes collègues, je disais ce texte, c'est un texte que tu recevrais dans n'importe quelle administration, voire même service privé. C'est des généralités, c'est des généralités de non discrimination, de respect de chacun. Dans sa personnalité, dans son individualité. Mais le règlement de travail d'équipe, je pense qu'il va déjà plus loin. Déjà que vos propos. Voilà, je m'arrêterai là. J'ai dit ce que j'avais à dire et je jugerai, je jugerai sur pièces.

Merci. Merci Monsieur Jamal. eu la parole à Monsieur Rachid Badaoui.

Avant de débattre Monsieur, est ce qu'on peut avoir une suspension pour l'opposition pour discuter entre nous avant de pouvoir justifier la réunion qu'on a eue avec les chefs de groupe?

Cinq minutes.

Cinq minutes, c'est bon. Et puis après je reprends la parole.

Ne vous inquiétez pas, aucune suspension de séance de cinq minutes pour l'opposition. Merci. Il y avait une suspension de séance pour cinq minutes, puis dix minutes. Il n'y a pas de souci. Nous reprenons et je redonne la parole à Monsieur Rachid Madoui. Merci.

Merci, Monsieur le président. Il y a beaucoup à dire. J'ai 19 minutes. Parfait. C'est magnifique.

Non, non, non, absolument pas. Mais bon, vous aurez le temps qui est prévu par le roi, s'il vous plaît.

Donc, comme vous. Comme vous voyez, il y a personne qui me filme. Parce que bon, il y a eu beaucoup de discussions, il y a beaucoup de vidéos où on ne sait filmé par rapport à tout ce qui a été dit. C'est vrai que vous allez loin, je l'admets, mais néanmoins il manque des choses, donc il manque beaucoup de choses. Vous avez réussi ce que vous nous avez proposé, mais c'est vidé de son sens, comme c'était prévisible. Donc notre motion est vidé de son sens, il n'y a plus rien qui reprend notre motion. Donc voilà. Mais je vais quand même laisser la parole aux porteurs de la motion par respect. C'est quand même lui qui porte la motion, donc je lui laisse le choix. De la suite de cette motion. Merci.

Merci, monsieur. Euh Rachid, Madame, Je donne la parole à Monsieur U.

Merci. Donc on a fait une réunion de chef de groupe. Merci. Euh en fait, j'étais un peu déçu ou j'étais aussi un peu préparé dans l'ancienne législature. Vous savez ce qui se passait quand il y avait des deux motions qui arrivaient, quand l'opposition qui déposait une motion avec à l'époque c'était avec Mama, avec PTB et avec Ecolo. Voilà, on était dans l'opposition tous les trois. Et quand déposer une motion et d'un coup le chef de groupe PS en fait, en plein séance, il sortait une nouvelle motion. Au lieu d'amender le notre, il sortait une nouvelle motion qui disait Ah mais j'ai pas eu le temps! Voilà, on vient de terminer la motion. Est ce que voilà, au lieu d'amender la vôtre, nous, on veut que vous signez la nôtre. Je ne sais pas combien de fois. Donc en fait, encore une fois, nous nous trouvons vraiment dans une méthode PS ou je sais pas, parce que peut être les mères j'en sais rien, leur mère le dira. Est ce qu'il était d'accord avec ça? Mais est ce que c'est le fait d'être dans une majorité? Je sais pas. Quand il y a une motion qui est déposée, on l'amende, la motion, on sort pas une nouvelle motion.

Enfin, c'est démocratiquement. Je pense que c'est la meilleure des choses à faire. Soit. Et donc en même temps, quand on nous présente la motion, on dit c'est une motion quand même qui complète la motion de 2020. Donc, ça veut dire Alors, tu n'as rien avec la motion qui a été déposée par l'opposition, par le team. Enfin, il faut quand même qu'on m'explique enfin comment. Comment vous travaillez en fait? Franchement, je n'ai pas compris. En même temps, vous prenez cette maudite motion, Vous regardez un peu là dedans le mot enseignement. Pas une seule fois écrit, pas une seule fois. Pourtant, la motion du leader de l'opposition se baser sur l'enseignement. Alors il faut peut être que vous avez oublié dans la correction? Je ne sais pas. Il y a quelque chose. Alors après, on nous a dit que dans l'article 42, qui est inclus maintenant dans le règlement de travail. Merci, madame, Madame, de nous avoir rappelé ça. Mais en fait, je suis désolée, moi, je n'étais pas au courant parce que théoriquement, dans la motion de 2020, il devait y avoir un rapport devant le conseil communal à un moment donné, présenté le travaux qui a été fait, ce n'est pas fait, ce n'est pas démocratique. Je suis désolé. Maintenant, il faut le sortir ça. Moi, je ne lis pas le règlement de travail tous les jours. Je ne suis pas dans le collège. Oui, mais en même temps, je ne travaille pas pour la commune. Je ne connais pas ce règlement de travail. C'était aussi au collège de nous communiquer ce qui était fait. Maintenant, c'est fait, je remercie. Et pour terminer donc, certains de mes collègues qui disent ici oui, c'est ça, on est chouette, c'est l'article 42. En plus, Mr Bensalah nous a répété ça quinze fois en disant que maintenant dans la commune, les agents qui doivent respecter les tout ce qui est non discriminatoire. Et donc j'invite aussi ici les conseillers communaux parce qu'il y a à peine trois mois, on a entendu des paroles transphobes ici. Donc franchement, ce serait quand même bien de sortir cet article du règlement de travail donné à tous les conseillers conseilère communale ici, de pouvoir le lire. Ce sera vraiment quelque chose de génial. Parce que là, là dedans, il y a plusieurs aussi discrimination qui est en dehors du religieux, qui sont aussi stipulées et si je me souviens bien. Donc donc je termine donc je vais vite. Si je me souviens bien qu'on a voté ce passage piéton arc en ciel, il y avait une seule personne qui s'était abstenu. Si on parle de non discrimination, c'était le groupe Maman. C'était le seul personne. La seule personne à avoir voté qui s'était abstenu. Et en même temps, pour terminer sur quelque chose quand même qui est positif, moi je suis quand même content. Cet article 42 c'est les choses avancent, mais vraiment, franchement, revenez un peu à comment dire. Des bonnes méthodes de travail. Je peux comprendre que vous êtes dans une majorité, mais respectez l'opposition, même si vous avez des gros amendements, de nouveaux textes à présenter, venez le présenter aux dépositaires de la motion à l'avance, pas découvrir pendant la séance. Vraiment? Voilà, j'ai terminé. Merci de m'avoir accordé quelques minutes de temps de parole supplémentaire.

Merci, monsieur. Je donne la parole à Monsieur Hibou. Non, je préfère à la fin, vu qu'il y a encore un monsieur qui souhaiterait s'exprimer, je préfère prendre la parole. Il a eu le temps de parole.

On peut prendre la parole.

Mais.

Vous n'avez pas. Vous ne l'avez pas demandé, la Parole.

Je l'avais dit tout à l'heure, mais tu es passé directement chez Rachid.

Alors, madame Garcia, allez y.

Oui.

Merci. Merci, Monsieur le Président. Alors moi je je vais pas répéter ce que mon collègue a dit.

Mais j'abonde entièrement dans son sens Et c'est vrai que moi je me pose une question fondamentale, c'est comment travaille cette majorité? Moi je n'ai jamais vu ça arriver avec un texte sans avoir le respect de le proposer à l'auteur de la de la motion, je ne comprends pas. Et puis après on vient nous dire qu'on va travailler main dans la main, ça commence pas très très bien pour des gens qui veulent travailler main dans la main. Et alors je reconnais aussi dans ce que vous avez dit, j'aimerais quand même m'inscrire en faux, pardon. Alors, madame Reiss, vous avez parlé la cheffe de groupe du PTB, également d'un soi disant gentlemen agreement avec le maire. Bon, moi, j'ai fait partie de ce collège, vous le savez, je ne sais pas de quoi vous parlez, mais ça suppose que votre bourgmestre, votre chef de file, aurait signé ce gentleman agreement avec ma chef de file. Donc ici, vous venez, madame Raïs, de la dédire ou en tout cas de la dénoncer. C'est magnifique. Tout va bien au PS et chez les communistes aussi. C'est vrai que vous ouvrez vos oreilles et je vais vous rappeler, madame, vous tapez, vous tapez, vous tapez sur le sur le m. Dois je vous rappeler dans quelles circonstances vous avez rentré votre motion? Donc, je veux dire, qui a signé madame Reiss? Qui a signé un.

Représentant dans l'opposition?

Il y a deux personnes, il y a une personne.

Si vous ne pouvez pas participer, merci.

Et une personne qui ont signé. Et ne dites pas ne dites pas que ce n'est pas vrai. Et une personne de l'Open VLD, mais peu peu. Peu importe.

Madame.

Je termine quand M. De Bloc parle d'une déclaration de politique générale, mais il est quand même gonflé. Elle est où cette déclaration? On ne l'a jamais vue. On n'a jamais entendu parler, On n'arrête pas de la demander. Alors ne parlez pas, Monsieur de bloc de ce que vous n'avez jamais annoncé. Alors pour terminer, je dirais moi je me pose quand même des questions parce que cette majorité c'est faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.

J'ai dit Merci madame Garcia Fernandez. Je donne la parole à Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Président. Euh. Bon, moi je vais être bref, je crois qu'il a tout dit et je l'entends, je l'en remercie.

Euh.

Mais je voulais juste préciser parce que vous avez tenu apparemment dans la majorité à nous jeter dans une case celle d'un groupe politique qui souhaiterait défendre un type de discrimination. J'ai l'impression que vous écoutez, mais vous n'entendez pas ce que j'ai dit. En fait, c'est ça le plus drôle. Parce que quand j'ai commencé et justement je reviens à ce que vous m'avez dit, Monsieur le Président, c'est vrai que ce n'était pas le texte initial, mais j'ai voulu l'adapter pour bien préciser que je me base sur la motion de 2020 qui prend, qui reprend tout type de discrimination, excepté ou dans toutes les institutions, uniquement dans les écoles. Euh oui, je suis d'accord avec vous, mais il fallait que tous les conseils essentiels. J'ai été assez large, mais c'est très gentil. Dans le futur, ça sera différent. S'il vous plaît, s'il vous plaît. Puis vous prenez

la parole si vous voulez. Euh moi j'ai été clair. Donc comme j'ai dit, vous écoutez, mais vous n'entendez pas ce que je dis. Vous voulez vous porter comme étant des grands défenseurs de la discrimination, de toute forme de discrimination, Mais sachez qu'on est tout à fait d'accord. Nous respectons et nous défendons toute personne discriminée, quel que soit son genre, son orientation sexuelle, religion, couleur de peau, etc. Mais ceux qui se font stigmatiser aujourd'hui, c'est la communauté musulmane, il faut le dire. J'ai l'impression que vous n'entendez pas les gens qu'il y a dans la rue qui se plaignent de subir des discriminations parce qu'elles portent un voile, parce qu'ils portent un signe de conviction. C'est ça le problème aujourd'hui. Nous, nous, ce qu'on dit aujourd'hui, c'est qu'on n'est pas contre. On défend toutes les formes de discrimination, toutes les formes de discrimination, on défend, il n'y en a pas.

Une.

Qu'on mettra de côté. Donc, moi, ce que je propose maintenant, c'est d'amender votre amendement et je propose une réunion de chefs de groupe afin qu'on puisse en discuter. Merci. Euh, merci, Mr Euh. Malheureusement. Donc le rien ne le permet pas de faire un amendement sur un autre amendement. Donc ce ne sera pas possible. Vous êtes déjà porteur d'une motion vous même? Chers amis. Euh. Alors, chers collègues, chers collègues, s'il vous plaît, un peu d'ordre dans la salle et un peu de silence. M. M. Madame, Oui, s'il vous plaît. Donc, ce que nous allons faire, nous allons interrompre la séance pendant dix minutes, le temps que les chefs du groupe puissent rediscuter, rediscuter pour tomber sur un texte qui convient à tout le monde. Merci. Dix minutes. Silence. Monsieur Jamal, je peux vous demander de prendre votre également votre place? Merci.

Alors les élus du PTB qui filment la formation du groupe, ça je dérange pas quelqu'un de l'opposition, ça dérange tout le gouvernement.

Je ne parle pas du tout de filmer ou de ne pas filmer. Vous ne voulez pas voter, Vous ne voulez pas participer?

D'accord, alors.

Très bien. Donc voilà, si j'ai bien compris, il n'y a pas eu eu d'arrangement entre les différents chefs de groupes. Nous allons donc voter l'amendement de.

Monsieur le Président. On doit réagir par rapport à ce qu'elle donne dans la concertation. Non.

Il n'y a pas eu dans le règlement intérieur. Nous avons. Nous venons de vérifier, il n'y a pas eu spécifiquement indiqué que je dois absolument vous donner la parole. Je pense que vous avez assez. Ils sont ensemble. Nous nous avons tous eu assez de temps pour pouvoir s'exprimer. Vous allez vous abstenir. Vous pouvez le faire après, hein? Vous avez le droit, après le vote de vous.

De vous.

Abstenir.

C'est c'est. Ecoutez, monsieur, vous n'avez pas la parole. Donc il faut être au micro pour ça. D'accord. Ok, merci. D'accord. Donc, chers collègues, nous allons d'abord, euh, Voter l'amendement et je peux vous demander de relire l'amendement.

Non, non.

Pas nécessaire. Très bien. D'accord. D'accord pour le vote par rapport à l'amendement, s'il vous plaît. Le tableau de vote, s'il vous plaît.

C'est la même chose.

Que tu as pris celle là.

Alors le deuxième vote, c'est le U. Donc la motion tel qu'amendé. Ah oui, excusez moi, je vous ai pas donné le résultat par rapport au vote de l'amendement, il y a eu 23 votes. 23 Oui, euh, zéro zéro abstentions et euh. Donc voilà, l'amendement a été validé. Nous passons donc au vote de la motion tel qu'amendé, s'il vous plaît. Le tableau de vote, s'il vous plaît! Si vous voulez bien rafraichir pour faire le la motion tel qu'amendé s'il vous plaît. Une personne et encore une personne qui doit voter. D'accord. Alors voilà donc la motion tel qu'amendé. Donc 23. Oui, voilà. Donc et donc 23 votant. Donc la motion tel qu'amendé a également été validée. Bravo! Voilà, sur ce, je vous remercie et donc je clôture la séance de ce 13 mai. Merci à vous. Je vous donne rendez vous le 21 21 mai prochain. Effectivement pour le conseil communal.

Réuni pour le compte 19 lundi 19.

Ah oui, donc voilà donc le 19 mai et la section réunie pour les comptes. Merci à vous.